

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS

filiale de la [Compagnie française de Kong](#)
et de [Paris-Maroc](#)

1921 : reprise des actifs de la [Compagnie bordelaise des comptoirs africains](#).

Renseignements financiers
Compagnie générale des comptoirs africains
(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1921, p. 184-186)

À la date du 22 septembre 1921, il a été créé à Paris, par MM. Mizraki et Paulin, une société anonyme sous le nom de Compagnie générale des comptoirs africains, ayant pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières en France et aux colonies françaises.

Siège social : 59, rue Saint-Lazare, Paris, IX^e.

.....

Ont été nommés comme premiers administrateurs :

M. Henri-Émile Frot, demeurant à Paris, boulevard Denain, n° 9 ;

M. Armand Menasché ¹, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, rue Washington, n° 22 ;

M. Maurice-Jean-Vidal Mizraki, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, rue de Calais, n° 9 ;

M. Tony Callot, ingénieur civil des mines, demeurant à Paris, rue Boudreau, n° 5 ;

La Société anonyme Paris-Maroc, au capital de 60.000.000 de francs, ayant son siège à Paris, rue de Marignan, n° 6 ;

M. Adolphe Alquié ², banquier, demeurant à Paris, avenue du Bois-de-Boulogne, n° 26 ;

M. Charles Paulin ³, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, rue Édouard-Fournier, n° 5 ;

M. Philippe Delmas ⁴, négociant, demeurant à Bordeaux, rue Vauban, n° 15 ;

M. François Vézia*, négociant, demeurant à Bordeaux, Pavé des Chartrons, n° 17 ;

M. François Calchat [*sic*] ⁵, négociant, demeurant à Bordeaux, rue Vauban, n° 15.

* De la Cie bordelaise des comptoirs africains.

¹ Jechoua Armand Menasché (Rédi, Italie, 4 mai 1878-Auschwitz, 12 octobre 1943) : administrateur, entre autres, de la Compagnie française de Kong. Voir [encadré](#).

² Adolphe Alquié : fils d'un bâtonnier de l'ordre des avocats d'Angoulême, saint-cyrien, administrateur délégué du Consortium financier, industriel et commercial, fondateur de la Compagnie agricole de minoterie. Voir [encadré](#).

³ Charles Paulin : directeur à Paris de la Société auxiliaire africaine. Voir [encadré](#).

⁴ Philippe Delmas (1869-1930) : de J.-A. Delmas et Cie, Bordeaux. Voir [encadré](#). Ancien président de la Compagnie bordelaise des comptoirs africains.

⁵ Fernand Calcat (1868-1941) : ancien administrateur délégué de la Compagnie bordelaise des comptoirs africains. Voir [encadré](#).

CONSTITUTION
Cie générale de Comptoirs Africains (C. G. C. A.).
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 octobre 1921)

Capital 5 millions de francs, divisé en 50.000 actions de 100 fr. Siège social, à Paris, 59, rue Saint-Lazare. Conseil d'administration : MM. Frot, Menasché, Mizraki, Callot, Société Paris-Maroc, Alquié, Paulin, Delmas, Vézia et Calcat. Statuts déposés chez M^e Revel, à Paris. — *Petites Affiches*, 10 octobre 1921.

AEC 1922-105 — Cie générale des comptoirs africains
Capital. — Société an., f. le 22 septembre 1921, 5 millions de fr. en 50.000 act. de 100 fr.
Objet. — Opérations commerciales d'import. et d'export. de tous produits en France, colonies françaises, ainsi qu'en tous pays et possessions étrangères. Création, acquisition, absorption, exploitation de toutes entreprises : tous travaux publics ou privés, etc.
Conseil. — MM. Émile Frot, A[rmand], Menasche [Kong], Maurice Mizraki [Kong], Tony Callot ⁶, Société Paris-Maroc, Adolphe Alquié, Charles Paulin, Philippe Delmas [J.A. Delmas et Cie/Bordelaise des Comptoirs africains], François Vézia [Bordelaise des Comptoirs africains], F. Calcat [Bordelaise des Comptoirs africains].

COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG (COTE D'IVOIRE)
(*Les Annales coloniales*, 20 octobre 1922)

[...] Rappelons que la société a participé pour les trois cinquièmes à la formation de la Compagnie générale des Comptoirs africains, qui a racheté l'actif de la Compagnie bordelaise des comptoirs africains. Cette reprise sera définitive en septembre prochain. [...]

(Les Archives commerciales de la France, 3 décembre 1924)

Paris. — Modification. — Soc. dite Cie GÉNÉRALE des COMPTOIRS AFRICAINS, 59, St-Lazare. — Transfert du siège 6, Marignan. — 18 mars 1924. — *Petites Affiches*.

⁶ Tony Callot (1880-1925) : d'une famille de notables rochelais. Fils de Félix-Ernest Callot (1840-1912), ingénieur des mines, président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (1870-1883), directeur de sociétés d'assurances, secrétaire du conseil d'administration de l'École Monge à Paris, dirigeant de sociétés sportives. Frère cadet de Maurice, mort en 1910 dans l'accident du sous-marin *Pluviose*, et d'Henri, peintre. Ingénieur de l'École des mines de Paris (1902), directeur à Paris des Mines de la Haute-Cappe, de Rive-de-Gier (1910), administrateur de la Cie des anthracites de Bully (Loire), sous-directeur de la Société maritime nationale, scrutateur à l'assemblée générale de l'Union indochinoise et africaine (LUCIA) du 8 juin 1921 et à celle de la Banque française du Maroc du 26 septembre 1923 (ces quatre dernières présidées par Henri Estier). Président de la Cie française de Kong (probablement à la suite de son père). Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 17 janvier 1925). Marié en 1913 à Germaine Vouillemont. Deux fils : Claude (1914), X, administrateur de la C^{ie} industrielle et aéronautique du Moghreb (1949-1956) et de la Coplastic, à Casablanca ; et François (1922), X, chef du bureau des mines au Cameroun, puis en Nouvelle-Calédonie.

COMPTOIRS AFRICAINS (Compagnie générale des)
(*Le Journal des finances*, 7 et 14 novembre 1924)

Du 5 au 25 novembre 1924, émission, au pair, de 50.000. actions nouvelles, de 100 francs, jouissance 1^{er} janvier 1925, dont moitié réservée aux actionnaires actuels (1 nouvelle pour 2 anciennes, contre coupon n° 3) et le solde aux actionnaires de la Société de gérance africaine. Les actionnaires de la Compagnie bordelaise des comptoirs africains peuvent, contre remise du coupon n° 10 de leurs actions, souscrire à titre réductible.

Compagnie générale des comptoirs africains
(*La Journée industrielle*, 11 décembre 1924)

L'assemblée ordinaire tenue hier, au siège, à Paris, 6, rue de Marignan, a approuvé les comptes de l'exercice 1923-1924. faisant ressortir un solde créditeur de 574.132 fr. 63.

Le dividende a été fixé à 8 fr. brut, soit net 7 fr. 14 par action, dont 5 fr. brut ont déjà été payés au mois de mars dernier. Le solde disponible après répartition, soit 120.883 fr. 43, a été reporté à nouveau.

Au cours de cet exercice, la société a continué la location à la Société de gérance africaine des immeubles de la Compagnie bordelaise des Comptoirs africains et elle a cédé à la Compagnie française de Kong la participation qu'elle avait prise dans la Société de gérance africaine.

Cette cession a permis au conseil de développer l'exploitation commencée à Coomassie et à Lagos et qui se poursuit actuellement d'une façon normale par rapport aux moyens mis en œuvre.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a régularisé l'augmentation du capital social de 5 à 10 millions de francs, par l'émission d'actions nouvelles de 100 fr. Cette opération avait été décidée en vue de réaliser définitivement les accords de la société avec la Société de gérance africaine et de permettre la reprise des anciens établissements de la Compagnie bordelaise des Comptoirs africains et leur mise en exploitation rationnelle.

« COMPTOIRS AFRICAINS » ET « KONG »
(*Revue coloniale*, décembre 1925)

Le bruit se répand que des accords auraient été passés entre les Comptoirs africains et la Société de Kong, d'une part, et les Établissements Leroy (Livarot), d'autre part, en vue du développement de l'exploitation, du commerce et de la transformation des bois d'acajou de la Côte d'Ivoire.

Les deux premières sociétés prendraient une participation importante dans les Établissements Leroy.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 février 1926)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de la Compagnie générale des Comptoirs africains, tenue le 10 décembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1924-25, se soldant par un bénéfice net de 1.129.433 fr. 06, au lieu de 242.775 fr. 67 pour 1923-1924 ; adjonction faite du report antérieur, le solde disponible est ressorti à 1.250.316 fr. 46. Voici l'état comparatif des deux derniers comptes de profits et pertes et de répartition :

	1923-24	1924-25
CHARGES		
Frais généraux	52.087 72	179.781 27
Solde, divers, comptes d'ordre	49 192 72	—
Taxes fiscales	67.251 32	
Charges sociales et amortissements	—	830.043 75
Total	101.280 44	1.168.076 34
PRODUITS		
Location immeubles	344.056 11	—
Produits divers	—	2.297.509 40
Bénéfice net	242 775 67	1 129.433 06
Report antérieur	331.856 96	120 883 43
Solde disponible	574.132 63	1.250.316 49

RÉPARTITION

Réserve légale	28.600 00	56 471 05
Intérêt 6 % actions	3 80.000 00	450.000 00
Tantièmes	24.542 65	62.290 14
Amortissement fonds de commerce	—	258.410 05
Amortissement frais augmentation du capital	200.000 00	
Dividende complémentaire	100.000 00	150 000 00
Report à nouveau	120.883 43	73.138 68
Total	574.132 63	1.250.316 49

Le dividende de 1926-25 a été maintenu à 8 % ou 8 fr. net par action anciennes ; quant aux actions nouvelles provenant de la récente augmentation du capital, elles ont reçu 4 fr. brut ; soit net : 6 56 au nominatif, 5 fr. 894 au porteur par action ancienne, et 3 fr. 28 au nominatif, 2 fr. 7562 au porteur par action nouvelle.

Depuis le 1^{er} janvier 1925, date à laquelle fut racheté l'actif de la Société de gérance africaine, la société exerce son activité dans quatre colonies de l'Afrique Occidentale : le Sénégal (Casamance), la Gold Coast, la Nigéria [sic], le Cameroun.

Elle possède désormais un champ d'action très étendu, et ce nouvel état de choses permet d'augurer favorablement en ce qui concerne le développement de ses opérations commerciales, comme en témoignent les résultats du dernier exercice qui n'a cependant bénéficié de l'exploitation de l'ensemble des comptoirs que pour son dernier semestre.

COMPAGNIE GENERALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*La Revue coloniale*, novembre 1926)

À l'assemblée du 25 novembre, le conseil proposera un dividende de 10 francs.

Compagnie Générale des Comptoirs Africains
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 novembre 1926)

L'assemblée extraordinaire tenue le 18 novembre a ratifié l'augmentation de 10 millions, portant à 20 millions le capital social, et voté les modifications statutaires, conséquence de cette augmentation.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*Revue coloniale*, décembre 1926)

Une assemblée extraordinaire du 18 novembre a décidé le doublement du capital, qui sera donc porté à 20 millions. L'assemblée ordinaire du 25 novembre, approuvant les comptes, a voté un dividende de 10 francs par action, payable au 1^{er} décembre, 1.500.000 francs ont été affectés à des réserves spéciales. Bénéfice net de l'exercice clos en juin 1926 : 3.137.138 francs.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 février 1927)

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les actionnaires de la Compagnie générale des comptoirs africains ont approuvé les comptes de l'exercice 1925-26 qui leur étaient présentés. Rappelons que ces comptes ont laissé apparaître un bénéfice brut de 4.510.757 43, contre 2.297.509 40 précédemment. Après déduction des frais généraux, charges diverses et amortissements, réalisés avant inventaire, le bénéfice net s'est élevé à 3.137.178 37 au lieu de 1.129.433 06. Le report antérieur s'élevant à 73.138 francs, le solde disponible est ressorti à 3.210.316 fr. contre 1.250.316 fr. l'an passé.

Voici d'ailleurs comment se comparent les deux derniers comptes de profits et pertes :

	1925	1926
CHARGES		

Frais généraux	170.781 27	660.402 00
Intérêts et agios	—	404.461 00
Amortissements	—	308.716 00
Taxes fiscales	67.251 32	—
Charges sociales et amortiss.	830.043 75	—
Total	<u>1.168.076 34</u>	<u>1.373.579 00</u>
PRODUITS		
Produits divers	<u>2.297.590 40</u>	<u>4.510.757 00</u>
Rappel des charges	1.168.076 34	1.373.579 00
Bénéfices nets	1.129.433	3.137.178 00
Report antérieur	120.883 43	73.148 00
Solde disponible	<u>1.250.316 49</u>	<u>3.210.316 00</u>

Sur proposition du conseil, le dividende a été porté à 10 fr. brut par action contre 8 fr. l'an passé et la répartition suivante a été adoptée :

	1924-25	1925-26
Réserve légale	56.471 65	156.858 00
6 % aux actions	459.000 00	600. 000 00
Réserve pour fluctuations des changes	—	1 000.000
Conseil	62.290 14	133.032 00
Amortissement fonds de commerce	258.410 05	—
Amortissement, frais augmentation de capital	200.000 00	—
Superdividende	150.000 00	400.000 00
Réserve spéciale	—	500.000 00
Report à nouveau	73.138 68	415.426
	<u>1.250.316 49</u>	<u>3.210.316 00</u>

Il y a lieu de noter que le dividende est non seulement élevé de 2 %, mais encore qu'il s'applique cette fois à un capital de 10 millions, alors que l'an dernier, la répartition ne s'appliquait qu'à un capital de 7.500.000 francs.

Le rapport présenté par le conseil à l'assemblée expose que l'Afrique occidentale, où s'exerce exclusivement l'activité de la société, a pris, ces dernières années, un développement considérable. Le commerce de l'Afrique Occidentale Française s'est chiffré par 2 milliards de francs en 1923, et ses exportations, qui étaient de 330.000 tonnes en 1913, ont passé en 1925 à 590.000 tonnes. C'est dire que la prospérité de notre grande colonie n'est pas seulement la conséquence de la dévalorisation du franc, mais qu'elle repose sur une base plus solide : le développement toujours croissant de sa production en matières premières.

L'Afrique anglaise, où la Compagnie possède également des comptoirs importants, a, de son côté, poursuivi un vaste programme de travaux publics dont la réalisation a

donné lieu à une vigoureuse impulsion aux transactions commerciales. De cette prospérité générale, la société a su tirer tout le parti compatible avec une extrême prudence dictée par les circonstances et avec les moyens d'actions dont elle disposait. Mais ces moyens se sont rapidement trouvés insuffisants en raison de la cherté sans cesse accrue des marchandises d'exportation, des frets, des droits de douane, des taxes fiscales et des produits coloniaux.

Pour mettre son fonds de roulement en harmonie avec le volume toujours croissant de ses transactions, le conseil, usant de l'autorisation qui lui est conférée par l'article 7 des statuts, a décidé l'émission de 100.000 actions nouvelles pour porter le capital de 10 à 20 millions de francs.

Les actionnaires ont fait à la société la plus large confiance en assurant le succès complet de cette opération. L'assemblée extraordinaire du 18 courant a ratifié cette augmentation de capital, de sorte que la société se trouve dès maintenant en mesure de poursuivre son programme d'extension et de développement.

Comparé au précédent, le bilan au 30 juin 1926 s'établit comme suit :

	1925	1926
ACTIF		
Terrains et immeubles	3.797.749 12	3 446.142 23
Matériel, mobilier, flottille	659.990 00	653.975 41
Fonds de commerce	258.411 05	1 00
Frais de premier établissement et d'augmentation de capital	458 063 80	1 00
Caisses et banques	911.626 28	631.080 13
Débiteurs divers	451.604 67	148 138 52
Marchandises en cours d'expédition	1.617.473 70	3.204.567 40
Produits en stock	7.405.861 44	2.178.793 92
Comptoirs d'Afrique	54.717 32	10.264.550 30
Taxes fiscales à récupérer	8.247 70	95.475 63
Loyers payés d'avance	—	—
	<u>15.123.745 08</u>	<u>20.687.975 27</u>
PASSIF		
Capital	10.000.000 00	10.000.000 00
Réserve légale	42.024 05	98.495 70
Effets à payer	948 00	52.524 78
Créditeurs divers	3 230 456 54	4.473.137 77
Dividendes à payer	943 00	52.524 78
Report antérieur	120.883 43	7.138 65
Bénéfices de l'exercice	1.179 433 06	3.137.178 37
	<u>15.123.745 08</u>	<u>20.687.975 27</u>

On remarque que les postes Fonds de commerce et Frais de premier établissement sont amortis et portés dorénavant respectivement pour 1 fr. chacun. La situation financière est saine. Il y a lieu de noter, en outre, que la trésorerie, disposant de près de 16 millions d'actif disponible ou réalisable pour faire face à un peu plus de 7 millions d'exigibilités, est tout à fait à l'aise.

[Les Comptoirs africains à Casablanca]
(*Armée et marine*, 27 mars 1927)

Les Comptoirs africains, qui élargissent avec une belle sûreté leur champ d'action, viennent de racheter les immeubles de la maison Blohorn à Casablanca.

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE À LA
NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG

Comptoirs africains
(*Le Journal des débats*, 9 juin 1927)

Une première tranche de 5 millions de l'augmentation du capital sera émise du 8 juin au 25 juin. Sur les 50.000 actions de 100 fr., offertes à 125 fr., 40.000 sont réservées aux actionnaires de la Nouvelle Compagnie française de Kong, à raison de 1 action Comptoirs africains pour 5 actions française de Kong.

CAPITAL PORTÉ DE 25 À 30 MILLIONS



Coll. Peter Seidel

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS

S.A. au capital de 20.000.000 de fr.
divisé en 200.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposé chez M^e Revel, notaire à Paris

Siège social : 6, rue Marignan, Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 5 décembre 1926

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur : Maurice Mizraki

Pour un administrateur par délégation du conseil d'administration : ?

Paris, le 1^{er} novembre 1926.

Imp. FANO-EMONET, Paris

CAPITAL PORTÉ DE 30 À 40 MILLIONS



COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
S.A. au capital de 40.000.000 de fr.
divisé en 400.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposé chez M^e Revel, notaire à Paris

Siège social : 6, rue Marignan, Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 6 août 1927

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur : Gaston Lévy (?)

Pour un administrateur par délégation du conseil d'administration : ?
Paris, le 1^{er} août 1927.
Imp. FANO-EMONET, Paris

ABSORPTION DE LA COMPAGNIE AFRICAINE DE COMMERCE (anciens Établ. A. Lecomte)

Comptoirs Africains
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 6 juillet 1927)

L'assemblée extraordinaire du 5 juillet a voté la création de 85.000 actions nouvelles de 100 francs représentant une augmentation de capital de 8.500.000 francs attribuées à la Compagnie Africaine du Commerce en représentation d'apports. En outre, il sera procédé à une deuxième augmentation de capital de 1.500.000 francs dont les actions seront réservées aux porteurs de parts de la Compagnie Africaine du Commerce.

Compagnie générale des comptoirs africains
(*Le Journal des débats*, 17 août 1927)

L'échange des actions et des parts Compagnie africaine de commerce contre des actions Comptoirs africains sera effectué jusqu'au 30 septembre, à raison de 3 actions 1/2 Comptoirs contre 1 action Africaine et de 5 actions Comptoirs contre 4 parts Africaine, plus 750 fr.

INTRODUCTIONS
Compagnie générale des comptoirs africains
(*Le Journal des débats*, 30 août 1927)

Insertion en vue de la cotation des 100.000 actions nouvelles de 100 francs, ayant constitué l'augmentation du capital de 30 à 40 millions.

ERRATUM
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*Les Archives commerciales de la France*, 4 octobre 1927)

Dans l'ordre du jour, neuvième ligne, quatrièmement, au lieu de :

« 4° *Quitus* à donner aux commissaires »,

Lire :

« 4° *Quitus* à donner aux administrateurs. »

Compagnie générale des comptoirs africains
(*La Journée industrielle*, 3 novembre 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1926-27 qui se soldent par un bénéfice net de 3.076.863 fr., auquel s'ajoute le report antérieur, soit 415.426 francs. L'assemblée a voté la distribution d'un dividende net de 8 fr. 20 par action nominative et de 1 fr. 64 par action au porteur payable à partir du 10 novembre. Une somme de 465.289 fr. a été reportée à nouveau.

L'assemblée a élu administrateurs MM. Henri Lejeune ⁷, Adolphe Hoffmann ⁸ et Joseph Lotthé.

Comptoirs africains
[Accord avec la [Société centrale marocaine](#)]
(*Paris-Soir*, 6 décembre 1927)

Cette société vient de passer un accord avec la Société centrale marocaine aux termes duquel elle se chargera de l'achat des marchandises dont la vente sera effectuée par les agences de la Centrale Marocaine.

S.A.F. Paris-Maroc*
au cap. de 60 MF
SS : 6, r. de Marignan, Paris, 8^e
(*Les Annales coloniales*, 10 décembre 1927)

⁷ Henri Lejeune : ancien gouverneur de la Guyane (1918-1923). Futur président du Crédit foncier du Congo. Voir [encadré](#).

⁸ Adolphe Hoffmann (Botosani, Roumanie, 16 mars 1880-Paris XVI^e, 17 juin 1965) : engagé volontaire (1914), naturalisé français (1924), éleveur de chevaux à Beaumontel (Eure), administrateur de la Cie générale des comptoirs africains (1927), des Éts Lesueur (matériaux)(1928), des Éts G. Leroy (contreplaqués)(1928-1933), des Sisaleraies et carburants africains (1928). Chevalier du Mérite agricole (1932) et de la Légion d'honneur (1937). Aryanisé sous l'Occupation comme président et actionnaire majoritaire des Anciens Éts Adolphe Binet (mécanique, sous-traitant de l'automobile et de l'aviation).

[...] Nous avons également participé ... aux augmentations de capital des Comptoirs africains...

GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
(Cote de la Bourse et de la banque, 4 janvier 1928)

L'exercice 1926-27 de la Compagnie Générale des Comptoirs Africains, qui a pris fin le 30 juin 1927, s'est soldé par un bénéfice brut de 4.352.179 francs. Après déduction des frais généraux, charges diverses et amortissements avant inventaire, soit 1 million 276.315 fr., le bénéfice net s'élève à 3.075.891 fr. contre 3.137.178 fr. en 1925-26.

Pour apprécier comme il convient cette légère diminution du bénéfice net, il est utile de rappeler que l'exercice précédent se terminait le 30 juin 1926, alors que la livre sterling avait dépassé le cours de 175 fr. et devait monter, quelques jours après, jusqu'à 240 fr., tandis que l'exercice actuel est clos avec une unité monétaire revalorisée d'environ 30 %.

Le déséquilibre des changes d'abord, et ensuite la revalorisation du franc ont provoqué dans les colonies françaises comme partout ailleurs, une perturbation commerciale des plus vives qui a duré plusieurs mois et a nécessité le réajustement des prix de vente des marchandises et ceux des produits coloniaux d'importation.

Avec le report antérieur de 415.426 fr., le solde disponible atteint 3.491.290 fr. contre 3.210.317 fr. Les répartitions de ces sommes se comparent ainsi :

	1925-26	1926-27
Réserve légale	156.853 90	153.793 15
Dividende 6 %	600.000 00	1.200.000 00
Réserve pour change	1.000.000 00	—
Conseil	138.031 94	172.207 00
Dividende supplémentaire	400.000 00	800.000 00
Réserve spéciale	500.000 00	700.000 00
Report à nouveau	415.426 18	465.289 85
	<u>3.210.317 02</u>	<u>3.491.290</u>

Le dividende absorbe cette année 2 millions contre 1 million 1 an dernier, mais il s'adresse à un capital doublé ; les actions reçoivent ainsi comme l'an dernier 10 fr. brut. Cette somme est payée sous déduction des impôts depuis le 10 novembre.

Le conseil, dans son rapport, signale qu'il a continué le programme de développement exposé l'année dernière.

Au Cameroun, il a été acquis d'importants immeubles, notamment à Douala, à Akwa, à N'Kongsamba et à Yaoundé.

En Nigeria, la Compagnie a construit à Port-Harcourt, et s'est installée à Ybadan.

En Casamance, son organisation a été renforcée par des constructions qui s'imposaient, tant au point de vue des affaires qu'au point de vue de l'hygiène du personnel européen.

En Gold Coast, l'immeuble de Secondee a été achevé, et elle s'est assuré un terrain convenable à Takoradi, le nouveau grand port de l'Ouest, futur débouché des minerais de manganèse et de bauxite.

En fin d'exercice, le conseil a pu compléter l'organisation dans des conditions favorables en fusionnant avec la Compagnie Africaine de Commerce qui possédait des installations très importantes au Sénégal, au Togo, au Dahomey et au Cameroun.

La Société est maintenant dotée d'un ensemble de comptoirs qui s'étendent sans interruption du Sénégal au Cameroun sur environ 4.000 kilomètres de côte africaine.

Pour exploiter ce domaine colonial ainsi agrandi, le capital de vingt millions était insuffisant. En fin d'exercice, ce capital a été augmenté de vingt millions, dont 8.500.000 fr. ont servi à absorber la Compagnie Africaine de Commerce.

Au 30 juin les deux derniers bilans comparent ainsi :

	1925-26	1926-27
ACTIF		
Terrains et immeubles en Afrique	3.446.142 33	7.624.032 83
Matériel, mobilier flottille	658.975 44	777.476
Fonds de commerce	1	1
Frais de premier établissement	1	1
Caisses et banques	631.080 13	5.929.594 30
Débiteurs divers	148.138 52	724.845 49
Succursale de Bordeaux	—	6.055 66
Assurances	—	102.274 36
Comptoirs d'Afrique	10.264.850 30	18.346.621 63
Marchandises en cours d'expédition	3.264.667 10	2.972.736 23
Produits en stocks	2.178.793 72	377.709 86
Taxes fiscales à récupérer	95.425 63	228.479 07
	<u>20.687.975 27</u>	<u>37.589.828 07</u>

PASSIF		
Capital	10.000.000 00	20.000.000 00
Réserve légale	98.495 70	255.354 60
Réserve spéciale	—	500.000 00
Réserve p. fluctuations changes	—	1.000.000 00
Banques	—	331.798 15
Effets à payer	2.852.500 00	9.049.276 90
Créditeurs divers	4.473.137 77	2.935.257 90
Dividende à payer	53.524 78	26.850 52
Bénéfice net de l'exercice	3.137.178 37	3.075.863 82
Report antérieur	78.138 65	415.426 18
	<u>20.687.975 27</u>	<u>37.589.828 07</u>

Les Immobilisations passent de 4.105.117 fr. pour l'exercice 1925-26 à 8.401.508 fr. en raison de l'extension donnée à la société. Les disponibilités en caisses et banques sont en augmentation de plus de 5 millions. La valeur des Comptoirs d'Afrique est portée pour 18.846.621 fr., en augmentation de 8 millions. Les marchandises en cours d'expédition et en stocks présentent une diminution de près de 2 millions.

Au passif, le capital est inscrit pour 20 millions au lieu de 10 millions. La réserve spéciale et la réserve de change sont constituées et dotées respectivement de 500.000 fr. et de 1 million. Les effets à payer, témoignant de l'activité des affaires, passent de 2.852.500 fr. à 9.042.277 fr. tandis que les créditeurs étaient ramenés de 4.473.138 francs à 2 millions 935.258 fr.

L'assemblée générale a ratifié la nomination de MM. Henri Lejeune, Adolphe Hoffmann et Joseph Lotthé, comme administrateurs, faite à titre provisoire par le conseil d'administration.

Comptoirs africains
(*Le Journal des finances*, 17 février 1928)

À terme, l'action Comptoirs africains paraît à bout de souffle à 326 contre 336 ; on annonce la prochaine création, sous la dénomination de « Distilleries Africaines », d'une société au capital de cinq millions pouvant être porté à 50 millions, dont la moitié serait réservée aux Comptoirs africains, ainsi que des parts de fondateur. Cette société exploiterait un brevet pour la fabrication de l'alcool.

L'INTRODUCTION A BRUXELLES
DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*Le Journal des finances*, 4 mai 1928)

C'est de Bruxelles que continue à nous venir la lumière. Un mouvement s'y dessine sur la Tanganyka ; on espère qu'il battra son plein le mois prochain au moment du voyage du roi des Belges au Congo.

Certains pensent et espèrent que ce pourrait être le signal d'un renouveau d'effervescence pour les valeurs coloniales belges. La Banque Buurmans ⁹ se prépare donc à introduire à Bruxelles les Comptoirs africains qui ont fait, en 1924, leurs débuts à Paris. MM. Buurmans les feront accompagner par les Tubes de Sosnowice qui seront également inscrits à la cote belge.

SOCIÉTÉ DES BOIS DU GABON
(*Le Journal des débats*, 11 août 1928)

Le dividende de cette société, filiale du groupe Comptoirs africains-Kong, est fixé, pour son premier exercice, à 250 francs par action.

SÉNÉGAL
LA VIE ÉCONOMIQUE
L'utilisation du wharf de Ziguinchor
(*Les Annales coloniales*, 16 août 1928)

Les droits à percevoir par la Compagnie générale des Comptoirs africains pour l'utilisation, par le public, de son wharf situé sur la Casamance à Ziguinchor sont fixés comme suit :

1 fr. par tonne embarquée ou débarquée à l'aide du wharf pour les produits du pays (arachides, mil, riz, etc.), et pour les marchandises pouvant être maniées facilement.

1 fr. 50 par tonne embarquée ou débarquée à l'aide du wharf pour les marchandises d'un maniement difficile : machines, outils, etc.

Compagnie française de Kong
(*Le Journal des finances*, 5 octobre 1928)

[...] La méthode qui consiste à payer les actionnaires en leur permettant de réaliser des opérations de Bourse avantageuses est évidemment séduisante pour ceux-ci. Reste à savoir si elle ne constitue pas un entraînement à la multiplication des titres des filiales. C'est ce qui s'est produit : il ne se passe guère de trimestre où, à la faveur d'exercices favorables, le groupe Kong ne fonde une nouvelle société, n'augmente le capital d'une des sociétés existantes, ne crée des parts, etc., etc.

Ce sont, parmi les affaires du groupe, les Comptoirs africains qui portent, en octobre 1926, leur capital de 10 à 20 millions, puis, l'année suivante, à 40, le conseil ayant l'autorisation de l'élever à 50 millions. Une filiale de celle-ci, les Distilleries africaines, a été fondée au mois de février dernier, au capital de 5 millions, pouvant être porté à 50 millions. [...]

Compagnie générale des comptoirs africains
(*La Journée industrielle*, 22 décembre 1928)

⁹ [Raymond Buurmans](#) : banquier belge à Paris.

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1927-1928, clos le 30 juin dernier, se soldant par un bénéfice net de 6.221.149 fr. 65, auquel il y a lieu d'ajouter le report antérieur de 465.289 fr. 85.

Les actionnaires ont fixé le dividende à 10 fr. brut par action, soit net: 8 fr. 20 net au nominatif et 7 fr. 129 au porteur, payable à partir du 15 janvier prochain.

MM. Gaston [Marcel] Bretignière et Gaston Lévy [tous deux de la Nouvelle Compagnie française de Kong], administrateurs sortants, ont été réélus.

CONSTITUTION
BANANERIES AFRICAINES
SIÈGE SOCIAL A CONAKRY (Guinée française), avenue du Commerce.
(*Journal officiel de la Guinée française*, 1^{er} avril 1929)

L'assemblée générale a nommé comme premiers administrateurs :
M. Fernand CALCAT, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur délégué de la Compagnie générale des Comptoirs africains, demeurant à Paris, rue Ampère, n° 21.

Compagnie générale des comptoirs africains
(*Les Annales coloniales*, 11 janvier 1930)

Tenue le 9 janvier, l'assemblée générale ordinaire de cette société a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin dernier, qui faisaient ressortir un bénéfice net de 2.166.268 francs, en régression importante sur celui de l'exercice précédent, qui atteignait 6.221.149 francs.

Sur cette somme, il a été affecté 1.975.000 fr. aux amortissements et le solde, soit 1.42,771 fr., a été reporté à nouveau.

Comptoirs africains
(*Les Annales coloniales*, 10 février 1930)

Les Comptoirs africains sont calmes. On déclare sans fondement le bruit d'une augmentation de capital qui aurait pour but l'absorption des Établissements Leroy [contreplaqués].

Dahomey
LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES
Retards dans la livraison ? Pénalité !
(*Les Annales coloniales*, 11 mars 1930)

La Compagnie générale des comptoirs africains devait livrer à l'Administration neuf pressoirs à huile de palme en vertu d'un marché en date du 10 août 1929. Le montant de cette livraison est de 20.134 fr. Comme celle-ci n'a pas été effectuée dans les délais voulus, une pénalité du 1/10^e a été infligée par le gouverneur à la Société, ci 2.013 fr.

COUP D'ACCORDÉON

GENERALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*L'Africain*, 3 octobre 1930)

Une assemblée extraordinaire se tiendra le 8 octobre pour réduction et réaugmentation du capital ; autorisation statutaire pour son augmentation ultérieurement ; création de parts bénéficiaires ; nomination d'un commissaire chargé de faire un rapport sur les avantages résultant de l'attribution de ces postes ; modifications aux statuts.

COMPTOIRS AFRICAINS
(*Le Journal des débats*, 10 octobre 1930)

L'assemblée extraordinaire, qui avait été convoquée pour hier, à l'effet de statuer sur une proposition de réduction du capital de 40 à 20 millions, de réaugmentation à 40 millions et d'attribution aux nouvelles actions de 20.000 parts de fondateur, n'a pu délibérer valablement faute de quorum et a été reportée au 7 novembre.

Mémento de l'actionnaire
CONVOCATIONS D'ASSEMBLÉES
(*Le Journal des débats*, 23 novembre 1930)

Nouvelle Compagnie française de Kong
1^{er} décembre, 13 h. — Assemblée extraordinaire (réduction et augmentation de capital), 19, rue Blanche.

Compagnie générale des comptoirs africains
2 décembre, 11 h. — Compagnie générale des comptoirs africains. Assemblée extraordinaire (réduction et augmentation de capital), 19, rue Blanche.

Sté [*sic* : Cie] générale des comptoirs africains
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} décembre 1930)

L'assemblée extraordinaire a décidé la réduction un capital social de 40 à 10 millions de francs et son élévation immédiate de 10 à 40 millions, par émission, au pair, d'actions nouvelles de 10 fr., ce capital pouvant être élevé ultérieurement à 100 millions. Il sera créé immédiatement 300.000 parts nouvelles.

ENTREPRISES COLONIALES
Comptoirs africains

(Les Annales coloniales, 9 décembre 1930)

Pertes d'exploitation : 4.508.156 fr. Diminution du capital de 40 à 10 millions. Cette opération permettra les amortissements suivants : 3.201.705 fr. sur immeubles, 20.961.659 fr. sur marchandises, 4.170.803 fr. sur portefeuille et 1 million 088.780 fr. sur débiteurs.

CAPITAL RÉDUIT DE 40 À 10 MF

Comptoirs africains
(Le Journal des finances, 12 décembre 1930)

L'action Comptoirs africains se traite maintenant à 20 fr. 50. L'exercice au 30 juin fait apparaître une perte d'exploitation de 4.508.156 francs. Nous avons rendu compte, il y a huit jours, de l'assemblée extraordinaire qui a voté la réduction du capital de 40 à 10 millions. Cette opération permettra de procéder aux amortissements suivants : 3.201.705 fr. sur immeubles, 20.961.659 fr. sur marchandises ; 4.176.863 fr. sur portefeuille et 1.688.780 fr. sur débiteurs, soit au total 30.029.008 francs.

[Coup d'accordéon]
COMPTOIRS AFRICAINS
(Le Journal des débats, 20 décembre 1930)

L'exercice au 30 juin dernier se solde par une perte d'exploitation de 4.508.156 francs, au lieu d'un bénéfice de 2.166.268 francs pour l'exercice précédent. On sait (voir nos feuilles du 4 courant) que le capital sera réduit de 40 à 10 millions de francs, puis réaugmenté à 30 millions.

[Radiation de la cote]
(Les Annales coloniales, 23 décembre 1930)

Plusieurs valeurs seront rayées de la cote à terme à partir du 1^{er} mars 1931 : Alsacienne de Produits Chimiques, Camp Bird ord., [Comptoirs africains](#), Corocoro, North Caucasian ord., Oceana, Tabacs d'Orient, qui font suite aux valeurs du groupe Oustric. C'est un nettoyage utile, mais trop tardif du marché.

Compagnie générale des comptoirs africains
(Les Annales coloniales, 26 décembre 1930)

La Compagnie a réduit son capital de 40 millions à 10 millions de francs. Les négociations en liquidation de fin décembre 1930, s'effectueront coupon n° 11 attaché. Les livraisons se feront distinctement en titres, d'une part et en droit (coupon n° 18) d'autre part. Les négociations à fin janvier se feront en actions ex-droit, ex-coupon n° 18. Les reports en liquidation de fin décembre se traiteront ex-droit, ces droits étant négociés séparément.

Augmentation de capital
(*Les Annales coloniales*, 6 janvier 1931)

Comptoirs africains : Émission au pair de 300.000 actions de 100 fr.

Compagnie générale des comptoirs africains
(*La Journée industrielle*, 16 janvier 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier, sous la présidence de M. Gaston Lévy, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1930, se soldant par une perte d'exploitation de 4 508.156 fr. 09. dont il faut déduire le report bénéficiaire antérieur de 142.771 fr. 95, ce qui ramène le déficit à 4.365.384 fr. 14.

Les actionnaires ont nommé administrateur M. Maurice Olivier , ils ont réélu M. Henri Lejeune, administrateur sortant.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*Le Journal des débats*, 17 janvier 1931)

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1930, faisant ressortir une perte d'exploitation de 4.508.156 francs contre un bénéfice de 2.166.268 francs pour l'exercice précédent, ont été approuvés par l'assemblée du 15 janvier.

TOGO
LA VIE ÉCONOMIQUE
Répartition du contingent des alcools
(*Les Annales coloniales*, 10 février 1931)

Le contingent des alcools visés à l'article 9 de l'arrêté du 22 octobre 1920 précité est fixé pour l'année 1931 à 7.000 lit.

La répartition de ce contingent est fixée comme suit : Compagnie française de l'Afrique Occidentale [CFAO], 775 litres ; [Compagnie générale des comptoirs africains \[CGCA\]](#), 775 litres ; Établissements Lecomte, 775 litres ; J. B. Carbou, 775 litres ; Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique [CICA], 775 litres ; Société des transports de l'Afrique occidentale [STAO], 775 litres ; United Africa, 25 litres [UAC] ; École professionnelle, 175 litres ; Société commerciale de l'Ouest-Africain [SCOA], 775 litres ; Deutsche Togogesellschaft, 50 litres ; Comptoirs coloniaux, 125 litres ; G. B. Olivant, 775 litres ; Industrielle Coloniale, 50 litres ; Imprévu, 275 Mines.

Sont exclus du contingentement les alcools dénaturés introduits par les divers services administratifs, et notamment le Service de Santé.

CAPITAL PORTÉ DE 10 À 12 MF

Compagnie Générale des COMPTOIRS AFRICAINS



C. G. C. A.

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS

Divisée en 100.000 Actions de 100 Francs chacune

Droit de
Timbre acquitté
par abonnement.
Avis d'autorisation
inséré au
Journal du
12 Décembre
1930

Statuts déposés chez M^e REVEL, Notaire à Paris

SIÈGE SOCIAL

15 bis, RUE GEORGES BIZET, PARIS

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N^o 031.359

UN ADMINISTRATEUR

PAR DÉLÉGATION

[Handwritten signature]

Paris, Décembre 1930.

N^o 031.359

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS

TALON DE L'ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

CONTRE REMISE DU PRÉSENT TALON & PRÉSENTATION DU TITRE, IL SERA REMIS UNE NOUVELLE FEUILLE DE COUPONS

Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
S.A. au capital de 10.000.000 de fr.
divisé en 100.000 actions de 100 fr. chacune

Capital porté à 12.000.000 fr
Décision de l'assemblée
générale extraordinaire du 27 mai 1931

Statuts déposé chez M^e Revel, notaire à Paris

Siège social : 15 *bis*, rue Georges-Bizet, Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 12 décembre 1930

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Un administrateur : ?
Par délégation : ?
Paris, décembre 1930.

Compagnie générale des comptoirs africains
(*La Journée industrielle*, 31 mai 1931)

Une assemblée extraordinaire tenue le 27 mai a ratifié l'augmentation du capital social, qui sera porté de 10 à 12 millions. Elle a décidé, en outre, la création de 300.000 parts bénéficiaires, dont 20.000 sont attribuées aux souscripteurs de l'augmentation de capital. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Comptoirs africains
(*Le Journal des finances*, 5 juin 1931)

L'action COMPTOIRS AFRICAINS s'est échangée en dernier à 7 fr. L'assemblée générale extraordinaire du 27 mai a ratifié l'augmentation du capital de 10 à 12 millions de francs et décidé la création de 300.000 parts bénéficiaires, dont 20.000 sont attribuées aux souscripteurs de l'augmentation de capital.

COMPTOIRS AFRICAINS
(*Le Journal des débats*, 16 octobre 1931)

L'exercice clos le 30 juin dernier se solde par un bénéfice net de 477.149 fr. Rappelons que, pour l'exercice 1929-30, la société accusait une perte d'exploitation de 4.508.156 fr. et, après déduction d'un report bénéficiaire antérieur de 142.771 francs, un déficit net de 4 millions 365.385 francs.

COMPTOIRS AFRICAINS
(*Le Journal des débats*, 12 mars 1932)

Le capital serait prochainement porté de 12 à 30 millions.

CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Comptoirs africains
(*Les Annales coloniales*, 19 mars 1932)

L'action Comptoirs africains, qui était tombée au plus bas en janvier dernier à 12 fr. 50, a repris il y a quinze jours jusqu'à 64 pour terminer cette semaine légèrement plus faible à 47. Il est question de porter le capital de 12 à 30 millions, *cette émission étant souscrite par un groupe anglais qui prendrait ainsi le contrôle de l'affaire.*

Compagnie générale des comptoirs africains
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 octobre 1932)

Les comptes de l'exercice au 30 juin dernier, compte tenu d'une perte sur différences de change, d'amortissements et provisions de 2.254.865 francs, font apparaître une perte totale de 4.969.112 francs contre un bénéfice de 477.149 francs pour l'exercice précédent. Déduction faite du report antérieur, cette perte se trouve ramenée à 4.858.603 francs. Elle, est attribuée au réajustement de l'actif des comptoirs anglais consécutif à la baisse de la livre sterling.

COMPTOIRS AFRICAINS
(*Le Journal des débats*, 22 octobre 1932)

L'exercice 1931-32 se solde par une perte totale de 4 millions 969.112 fr. contre un bénéfice de 477.149 francs pour l'exercice précédent. Déduction faite du report antérieur, cette perte se trouve ramenée à 4.858.603 fr.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*La Dépêche coloniale*, 5 janvier 1933)

L'assemblée ordinaire du 3 janvier 1933 a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1932 accusant une perte de 2.714.216 francs, réduite à 2.808.737 francs par affectation du reliquat créditeur antérieur de 110.509 francs.

La nomination comme administrateurs de MM. Camille Lejeune ¹⁰, Étienne Crémieu-Alcan, Robert Delmas, a été ratifiée. D'autre part, l'assemblée a nommé MM. Émile Dudet, Pierre Flipo, Léon Plagelat ¹¹, Louis Sonolet, aux fonctions d'administrateurs, et a pris acte de la démission de M. Henry Lejeune et Maurice Olivier.

Dans son rapport, le conseil signale que les régions où la société travaille ne sont pas encore sorties du marasme, mais que. cependant, l'exercice a été marqué par la stabilisation des prix des matières premières qui, dans l'ensemble, sont même en légère reprise. Les stocks ont été réduits sensiblement à la suite d'un gros de conséquence les engagements financiers sont en diminution parallèle. L'exercice se traduit par une perte d'exploitation qui provient, en majeure partie, du réajustement résultant de la baisse de la livre sterling. En effet, le conseil a jugé prudent, d'estimer les stocks existant en Gold Coast et en Nigeria en monnaie anglaise et au cours du jour, sans tenir compte de la plus-value possible du prix de vente des marchandises en territoire anglais.

En raison de l'impossibilité pour elle de trouver pour l'instant les concours nécessaires au maintien de son activité, la société a pris les dispositions nécessaires pour adapter son organisation aux circonstances actuelles. Ces mesures, actuellement en cours d'application, ont été prises d'accord avec les créanciers principaux qui sont également les plus gros actionnaires.

Pendant l'exercice 1932-33, les accords en cours de négociation et le programme de réorganisation en Afrique seront réalisés. La société exempte maintenant et renforce ses positions dans les centres où des résultats positifs immédiats peuvent être escomptés.

COMPTOIRS AFRICAINS (*Le Journal des débats*, 9 décembre 1933)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1933 qui seront soumis à l'assemblée du 27 décembre font apparaître une perte de 2.313.233 francs contre 2.714.246 francs pour l'exercice précédent. Compte tenu du déficit antérieur, le solde débiteur total au bilan s'élève à 7 millions 173.835 francs contre 4.858.602 francs.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS (*Le Journal des débats*, 9 février 1934)

L'assemblée du 6 février a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1933, faisant ressortir une perte de 2.315.233 francs, formant, avec le report antérieur, un déficit total de 7 millions 173.835 francs.

Le rapport signale qu'en ce qui concerne la situation particulière de la société, l'exercice a marqué une nouvelle étape dans une œuvre d'assainissement. La société a procédé parallèlement à un regroupement des opérations commerciales avec le fonds de roulement laissé à sa disposition.

¹⁰ Camille Lejeune (1881-1960) : administrateur des services civils de l'Indochine (1906-1919), reconverti dans les affaires. Directeur de la Cie nosybéenne d'industries agricoles. Voir [encadré](#).

¹¹ Paul Léon Plagelat : né le 22 septembre 1882 à Chevillon (Haute-Marne). Engagé volontaire pour trois ans (27 fév. 1903). Agent de la Compagnie française de Kong à Grand-Bassam. Administrateur délégué de la Cie des bois de la Côte d'Ivoire (1923), administrateur de la Compagnie forestière de l'Indénié (1924), du Comptoir d'importation des bois africains (1931) et de la Compagnie générale des Comptoirs africains (1932), administrateur délégué de la Société d'importation de bois exotiques. Maire de Chevillon (1929-1941).

TRANSFERTS DE SIÈGE
Compagnie générale des comptoirs africains
(*Les Annales coloniales*, 31 mai 1934)

Siège transféré du 15 *bis*, rue Georges-Bizet, au 152, boulevard Haussmann, à Paris.

Les effets de la crise au Dahomey
(*Les Annales coloniales*, 24 juillet 1934)

Voici la liste des firmes européennes qui, durant les six dernières années, ont cessé leurs opérations par suite de faillites, liquidations judiciaires et amiables, ou qui ont simplement fermé leurs comptoirs :

Maisons de commerce :
Compagnie générale des comptoirs africains (C. G. C. A.)

COMPTOIRS AFRICAINS
(*Le Journal des débats*, 16 novembre 1934)

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1934 feront apparaître un déficit encore aggravé. Rappelons que le bilan au 30 juin 1933 s'était soldé par une perte de 2.315.233 francs, formant avec le report antérieur un total débiteur de 7 millions 173.835 francs.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1935)

L'assemblée ordinaire du 15 janvier a été reportée faute de quorum.

PERTE DES TROIS QUARTS DU CAPITAL SOCIAL

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*Le Journal des débats*, 5 février 1935)

L'assemblée ordinaire du 2 février a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1934 accusant une perte de 4.170.102 fr., ce qui porte le solde débiteur total à 1.343.937 francs.

Le conseil convoquera prochainement une assemblée extraordinaire en vue de statuer sur la continuation des affaires sociales.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 décembre 1935)

L'assemblée du 28 décembre aura à approuver les comptes de l'exercice 1934-1935 qui se soldent par une perte de 8.312 fr., portant le solde débiteur à 11.352.249 fr. À cette perte s'ajoutera la somme que l'assemblée décidera d'affecter à l'amortissement total des constructions dans les colonies anglaises, la société n'en étant pas propriétaire.

On peut espérer que le prochain exercice verra les pertes s'arrêter, car la Compagnie se borne maintenant à la gérance de ses immeubles dans les colonies françaises et pays sous mandat.

TRANSFERTS DE SIÈGE
Compagnie générale des comptoirs africains
(*Les Annales coloniales*, 31 mars 1936)

Siège transféré du 152, boulevard Haussmann, au 6, rue Marignan, à Paris

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 novembre 1936)

Les comptes de l'exercice social le 30 juin 1936 se soldent par une perte d'environ 500.000 fr. contre une perte de 2.776.243 fr. pour l'exercice précédent. Cette perte serait due à la vente d'immeubles, dont le produit est inférieur à la valeur portée au bilan.

COMPTOIRS AFRICAINS
(*Les Annales coloniales*, 4 décembre 1936)

L'assemblée ordinaire du 28 nov. a été reportée à une date ultérieure faute de quorum.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*La Journal industrielle*, 18 janvier 1938)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1937. se soldant par une perte de 610.567 fr., qui forme, avec le solde débiteur antérieur de 14.659.996 fr., un déficit total de 15.280.563 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Danderieux et Delompré¹², élus en remplacement de MM. Delmas et Brassaud, démissionnaires.

¹² Marcel Delompré : commissaire des comptes de Paris-Maroc (avec Abel Lévi), administrateur délégué de la Compagnie Somalia (1927), commissaire aux apports de la Zodiac, courtage d'assurances (même groupe)(1929), directeur général de Société nationale d'Éthiopie (1931), administrateur de la Compagnie minière ouest-africaine (1935).

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 décembre 1938)

L'exercice clos le 30 juin dernier fait apparaître une perte de 280.722 fr., ce qui porte le déficit total à 15.561.235 fr. La société continue à gérer son actif immobilier, en cherchant à réaliser certains éléments d'actif pour désintéresser les créanciers. Elle n'a aucune activité commerciale et se trouve pratiquement en état de liquidation.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 janvier 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 17 janvier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier, accusant une perte de 280.721 fr., qui, ajoutée au déficit antérieur de 15.280.564 fr., forme un total débiteur de 15.561.285 fr.

Au cours de l'exercice, le conseil a'est efforcé de réaliser aux meilleures conditions possibles certains éléments d'actif nantis ou hypothéqués, notamment des terrains en Afrique et des titres au portefeuille.

MM. Camille Lejeune, Louis Sonolet et Marcel Danderieux ont été réélus administrateurs.

Transferts de siège
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 mars 1940)

Compagnie générale des Comptoirs africains. — Le siège social est transféré pour la durée des hostilités du 41, avenue Montaigne, à Paris, à Bordeaux, place Pey-Berland, n° 15.
